



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

23 Décembre 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 23 Décembre 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/SHAL N° 2020-72	11.12.2020	Arrêté préfectoral portant avis de classement de la Commission Départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets de création de 200 places de Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), placée auprès du préfet des Hauts-de-Seine, réunie le 16 octobre 2020.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté préfectoral DRIHL/SHAL N° 2020-72 du 11 décembre 2020 portant avis de classement de la Commission Départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets FJT 2020	5

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET
DU LOGEMENT

Arrêté préfectoral DRIHL/ SHAL N° 2020-72 du 11 décembre 2020 portant avis de classement de la Commission Départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets de création de 200 places de Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), placée auprès du préfet des Hauts-de-Seine, réunie le 16 octobre 2020

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 312.1, L 313-1-1 relatifs à la procédure d'appel à projets, L 313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations et les articles R 313-1 à R 313-10-2 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et notamment son article 65 ;

Vu le décret n°2019-854 du 20 août 2019 portant diverses mesures de simplification dans les domaines de la santé et des affaires sociales ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts de Seine ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Anne CLERC en qualité de préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet des Hauts de Seine ;

Vu l'arrêté N°2020-39 du 2 juin 2020 portant avis d'appel à projets 2020 relatif à la création de 200 places en foyers de jeunes travailleurs relevant de la compétence de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté N°2020-59 du 28 septembre 2020 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projets social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine

Vu la circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine et de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'avis de la Commission départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets 2020 de création de 200 places de Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) est annexé au présent arrêté sous la forme d'un classement. Cet avis est consultatif. Les décisions d'autorisation des places relèvent de l'autorité du Préfet des Hauts-de-Seine.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 11 décembre 2020

p/o Le préfet des Hauts-de-Seine
La préfète déléguée pour l'égalité des chances
des Hauts-de-Seine

Anne CLERC

Annexe à l'arrêté préfectoral DRIHL/SHAL N° 2020-72 du 11 décembre 2020 portant avis de classement de la Commission Départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets FJT 2020

Dossiers présentés en réponse à l'appel à projets FJT 2020

Objet : Création de 200 places de FJT

2 dossiers ont été reçus à la DRIHL – UDHL des Hauts-de-Seine.

Le classement des 2 dossiers a été établi par la Commission Départementale de sélection, conformément à l'avis d'appel à projets, lors de sa séance du 16 octobre 2020.

Après examen des dossiers, le classement à l'unanimité des membres est le suivant :

N°1 : L'association ALJT pour le projet de création d'une résidence sociale – Foyer de Jeunes Travailleurs de 53 places, à Montrouge, reçoit un avis favorable avec 157 points sur 174.

N°2 : L'association L'INITIATIVE pour le projet de création d'une résidence sociale – Foyer de Jeunes Travailleurs de 71 places, à Colombes, reçoit un avis défavorable avec 78 points sur 174.

p/o Le préfet des Hauts-de-Seine
La préfète déléguée pour l'égalité des chances
des Hauts-de-Seine

Anne CLERC

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>